



Compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019

Présents : JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas -TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis- MAGNIN Rachel - ANTRESSANGLE Magalie- CERDAN Yann - GUILLET Nelly-CARQUEVILLE Catherine-FREL Lucien

Excusée : GAMONET VIDAL Nicole

Secrétaire de séance : Philippe TIMSONET

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON –

Ordre du jour :

1. Point sur les décisions/ délégations prises par le Maire au cours du 1^{er} trimestre 2019
2. Délibérations
 - Avenant Convention Retraite Centre de Gestion Drome
 - CCRV Report Compétences Eau et Assainissement
 - Demande de subvention Remise aux normes électriques bâtiments publics (dossier dotation cantonale)
 - Demande de subvention Remise aux normes accessibilité ERP bâtiments publics (dossier dotation cantonale)
 - Lancement Marché toiture salle des fêtes
 - Avenant Contrat Eau VEOLIA Marché affermage
3. Maison Sport Nature : demande bail emphytéotique
4. Débat autour d'actions de Marketing Territorial
5. Dossiers et travaux en cours (travaux raccordement assainissement Maison Perrin / changement compteur électrique Logement CURE / Schéma Directeur Eau)
6. Point animations/cérémonies estivales
7. Compte rendu réunions
8. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1. Point sur les décisions/ délégations prises par le Maire au cours du 1er trimestre

Thomas Ottenheimer informe des dossiers pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption : Vente technique Bâtiment Orange / Vente Maison Fabre /vente Maison Fauron

2. Délibérations :

- Avenant Convention retraite Centre de Gestion de la Drome (CDG).

Il convient de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2019, afin de pouvoir continuer à bénéficier des services mis à disposition par le CDG ***Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité.***

- CCRV report de compétences Eau et Assainissement.



Thomas Ottenheimer expose au conseil municipal la délibération 2018/07/114, en date du 24 juillet 2018, prise par la communauté de communes du Royans Vercors qui propose à ses communes membres de délibérer en faveur d'une demande de report du transfert de la compétence EAU au plus tard au 1er janvier 2026.

D'autre part, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à cet EPCI si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % de ses communes membres représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 1er janvier 2026.

Ces dispositions sont également applicables aux communes membres d'une Communauté de communes qui exerce de manière facultative, au 5 août 2018, uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif (SPANC), ce qui est le cas de la CCRV. Dans cette hypothèse, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu.

Mr le Maire propose aux élus de se prononcer sur la question suivante : Validez-vous cette opposition au transfert de la compétence EAU et souhaitez-vous son report au 1er janvier 2026 ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose par 4 voix contre et 6 abstentions à cette demande de report de transfert de compétence EAU vers la communauté des Communes Royans Vercors et par conséquent refuse la demande de report au 1er janvier 2026

- Demande de subventions Remises aux normes électriques des bâtiments publics et mises aux normes accessibilité des bâtis

Thomas Ottenheimer informe que lors de la dernière commission départementale sur les dotations cantonales, le budget 2018 alloué à ces dotations n'était pas complètement consommé. Il est donc proposé de déposer deux dossiers de demandes de dotations cantonales : l'un pour la remise aux normes électriques des bâtiments publics (garage, Eglise, mairie, bornes marché) pour un montant de 7 524 Euros HT et l'autre pour l'accessibilité des bâtiments (accessibilité extérieure mairie-Ecole-Eglise) pour un montant de 9 079 HT. Ces dossiers sont éligibles à une aide de 50% et la réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention de ces aides. La part d'autofinancement de la commune entre dans le cadre des « petits dossiers d'investissement » listés lors de la construction budgétaire **Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

- Lancement Marché de la toiture de la Salle des fêtes :

Thomas Ottenheimer informe que les dossiers de demande de financement ont été déposés auprès du Conseil Départemental, de la Préfecture et de la région Auvergne Rhone-Alpes, ayant déjà reçu deux avis favorables pour le financement de ce dossier (DETR et Dotation Cantonale) il convient de lancer la procédure de Marché Public, pour réaliser ces travaux sur l'automne 2019. Thomas Ottenheimer remercie les financeurs (Etat et Département qui ont répondu favorablement à cette demande dans un délai très court). **Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

- Avenant Contrat Eau VEOLIA :

Thomas Ottenheimer rappelle que la commune de Vassieux en Vercors a confié la gestion de son service public d'eau potable par un contrat de concession en date du 15/03/2018. A l'application du contrat, des difficultés



d'application du contrat sont apparues concernant les modalités de facturation. Les parties sont convenues de les adapter via le projet d'avenant soumis au vote en pièce jointe de la délibération. Il s'agit d'un point très technique suivi par le service Eau du Conseil Départemental qui nous accompagne dans le suivi du dossier d'affermage avec Veolia. **Soumise au vote cette proposition d'avenant est approuvée à l'unanimité.**

3. Maison Sport Nature :

Le conseil d'administration de la Maison Sport Nature demande dans un courrier transmis aux élus d'étudier la mise en place d'un bail emphytéotique, pour régir l'occupation du bâtiment de la Maison Sport Nature et mettre un terme à la convention actuelle.

Un accord de principe est acté par les élus mais le Conseil Municipal conditionne son accord définitif à la communication des éléments financiers réclamés depuis Février : situation de trésorerie actuelle et tableau de trésorerie prévisionnel, comptes de résultats prévisionnels, clarification sur la gestion du personnel, détail du plan de redressement, éventuelle demande de rééchelonnement des loyers. Il est d'autant plus urgent que la Maison Sport Nature communique ces éléments que des retards de règlement sur les loyers sont constatés sans qu'aucune demande de rééchelonnement n'ait été transmise au Conseil Municipal. Thomas Ottenheimer précise que le Conseil Municipal représenté au Conseil d'Administration de la Maison Sport Nature et ayant donc connaissance des difficultés financières ne pourra pas « fermer les yeux » sur ces impayés.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal demande qu'une rencontre conseil d'administration/ Conseil Municipal soit organisée dans les meilleurs délais pour avancer sur ces différents points et avoir une vision la plus claire possible de la situation financière de l'association.

4. Débat autour d'actions Marketing Territorial :

Sur proposition des élus participants au projet d'espace vassivain, les élus sont amenés à se prononcer sur le projet de renforcer les actions de marketing de territoire de la commune en commençant par le recrutement d'un stagiaire pour un minimum de 3 mois dont les missions seront les suivantes :

- Poser les bases d'une stratégie de marketing territorial et d'en déployer les premières actions
- Proposer, créer et animer les actions de webmarketing de la commune (développement du site internet, lancement d'une page Facebook)
- Elaborer les outils de promotion : dossier de presse, communiqués de presse (...)
- Constituer un fichier de contact médias

Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Cette offre de stage sera déposée sur les différents sites des universités qui proposent ce cursus scolaire.

5. Dossiers en Cours :

Suite au sinistre de la maison Perrin, une réunion de chantier a eu lieu avec l'architecte en charge de la reconstruction. Cette maison n'était pas reliée au réseau assainissement pour des contraintes techniques. Il s'avère que ces contraintes peuvent être aujourd'hui levées par le sur-élévation de la maison d'habitation. Les travaux de raccordement sont à la charge de la collectivité. Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise Dauphinoise de Terrassement pour installer un tabouret de branchement pour les eaux usées (côté rue des lavoirs). Un devis pour un montant de 1 689 Euros HT a été reçu et validé. Les travaux seront entrepris en septembre 2019.

Concernant les travaux d'électricité pour le logement de la cure (déplacement compteur) un devis va être demandé à un électricien du plateau.



Concernant les travaux en lien avec le Schéma directeur d'Eau Potable, des travaux de sectorisation ont été identifiés. Ces travaux d'un montant de 15 300 Euros HT rentrent dans l'enveloppe prévue dans le cadre du schéma directeur et seront donc financés à 80%. Ils seront réalisés courant juin par l'entreprise Véolia.

Borne Incendie à changer : un devis a été demandé à Véolia et à l'entreprise CLET pour changer la borne incendie de la rue Abbé Gagnol, un poteau incendie sera installé à la place de cette borne.

Fleurissement du Village et terrain WAREST : Mr et Mme WAREST donne leur accord pour travailler sur une proposition de convention pour la mise à disposition du terrain sis rue des Erables. Concernant le fleurissement du village, une nouveauté cette année, des tapis de fleurs seront installés sur les plates-bandes de l'église, pour mettre en valeur ce bâti.

Affouages 2019 : les lots d'affouages seront proposés au tarif de 36 Euros (inchangé), ils se feront dans le prolongement de ceux de 2018 (grande côte), une partie pourra être complétée sur le secteur Villandets, Proncel, Gros Rocher, à voir en fonction des inscrits. Inscription en mairie jusqu'au 28 mai.

6. Points Animations / Cérémonies

Renouvellement du serment des villes « Compagnons de la Libération » le mercredi 22 mai. La programmation de la journée est présentée aux élus. Elle prévoit d'associer largement la population à ce temps fort de la vie de notre commune. Une communication à la population par voie postale est programmée pour le 13 Mai.

Pique Nique villageois et inauguration de l'aménagement de la Pouillette (financé en partie par Paoline) porté par le Conseil des Jeunes le dimanche 2 juin 2019.

Fête du village : les associations et prestataires doivent faire parvenir pour le 31 Mai la programmation pour édition des supports de communication par le Conseil Municipal (Banderole-affiches-flyers)

Ouverture publique de la piscine du Piroulet : un point sur la fréquentation sera fait à l'issue de ces séances du printemps.

7. Informations Diverses

- Opération Nettoyons la Nature sera organisée en 2 temps : mise en place du ramassage des épaves de véhicules sur la commune courant juin et nettoyage des sites pollués par ferrailles, plastiques et déchets en tout genre automne 2019 en concertation avec les services de la CCRV qui mettront à disposition des bennes.
- Réunion de travail avec le Manager de transition du Piroulet pour présenter l'état d'avancement du projet
- Restitution des 4 réunions organisées par la CCRV dans le cadre du Grand Débat sur le site internet de la CCRV
- Projet Bike park : dans le cadre des travaux du Piroulet, un projet commun pourrait être monté ce qui répondrait à une demande exprimée par le Conseil des Jeunes
- Point sur la problématique de la livraison de la PRESSE sur le Vercors : Thomas Ottenheimer informe être intervenu auprès du distributeur et avoir alerté Mme la Députée pour demander un retour à la normale sur la distribution de la Presse sur la commune.
- Courrier des habitants du Souillet sur l'entretien de la route qui dessert leurs habitations et activités : Denis Pellissier se rendra sur site pour constater les travaux à faire réaliser.
- Route des Espelines : reprise des travaux printemps /été 2019



- Manœuvre des Saphis sur notre commune du 17 au 19 mai 19
- Courrier de réponse de Mr Jacques Adenot , président du Parc du Vercors, suite au courrier du maire de Chichilianne sur la problématique Loup et le plan Actions Vercors 2018-2023 Loup et territoires

8. Tour de Table :

Yann Cerdan propose d'étudier les offres qui seront soumises lors de la mise en vente du matériel de réforme ou non utilisé.

Denis Pellissier informe que le nettoyage de la Station d'Épuration a été effectué sans soucis particuliers. Il informe également de la demande de Mr René Frel de débroussailler (par brulage) la parcelle communale où se situe le périmètre de protection et de captage de la grande Fontaine. Une demande est en cours auprès du SDIS 26.

Rachel Magnin informe que les panneaux d'information pour les poubelles ont pris du retard, mais ils sont en cours de réalisation. Par ailleurs, elle soumet un projet de compost communal à installer dans le village pour répondre à une obligation réglementaire en 2020, ce compost serait mis à disposition de toutes celles et ceux qui le souhaite. Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais conditionné à la disponibilité du service technique et/ou des élus de pouvoir porter rapidement ce projet.

Philippe Timsonet soumet la proposition de rencontrer l'équipe de « Villages Vivants », association qui œuvre pour enrayer le déclin des centres villes et centres bourgs et relance des projets de commerces de proximité. Il prendra contact pour fixer un rendez-vous.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 3 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Le secrétaire de séance, Philippe Timsonet.

